

GESTION FÉRIQUE

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée annuelle et extraordinaire des membres de Gestion FÉRIQUE tenue par visioconférence, le 24 avril 2024 à 18 h.

Président d'assemblée et secrétaire

Me Érik Morissette, avocat associé chez Fasken, Martineau, Dumoulin agit comme président d'assemblée et M. Michel Lajoie, LL.B., chef des affaires corporatives et juridiques et chef de la conformité et secrétaire chez Gestion FÉRIQUE, agit comme secrétaire de la réunion.

Quorum

Après vérification avec le secrétaire de la réunion, le président d'assemblée constate que le quorum nécessaire à la tenue de l'assemblée des membres est atteint et déclare l'assemblée ouverte.

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée explique le déroulement de l'assemblée et présente l'ordre du jour.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU 25 AVRIL 2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle et extraordinaire des membres du 25 avril 2023 de Gestion FÉRIQUE.

Sur une proposition de M. Gilbert Coutu, dûment appuyée par M. Sébastien Boyer, il est résolu que :

ME 2024-01

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES ADOPTE le procès-verbal de l'assemblée annuelle du 25 avril 2023, tel que présenté.

3. ÉLECTION DE QUATRE ADMINISTRATEURS POUR UN MANDAT DE TROIS ANS ET ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Me Daniel Bellemare, c.r., avocat à la retraite, préside le processus d'élection des administrateurs et est secondé par M. McKara Sir qui agit à titre de scrutateur.

Les candidats sont :

- Mme Linda Belleau, MBA, CPA
- M. Robin Blanchet, ing., ASC
- M. Jean-Pierre Dumont, ing., MBA, IAS.A
- Mme Fabienne Fayad, ing.
- M. Louis Lizotte, CFA, FRM

Les résultats du vote sont indiqués au point 9 – *Présentation du rapport du président d'élection.*

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, M. Jean-Pierre Dumont, ing., MBA, IAS.A présente son rapport.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DIRECTION

Le président et chef de la direction de Gestion FÉRIQUE, M. Louis Lizotte, CFA, FRM présente son rapport.

6. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023 AINSI QUE LE RAPPORT DE L'AUDITEUR S'Y RAPPORANT

La directrice principale, Finances et gestion des risques de Gestion FÉRIQUE, Mme Marie Fanton, CPA, MBA, présente les états financiers consolidés audités de Gestion FÉRIQUE pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et le rapport de l'auditeur y afférent.

7. NOMINATION DE L'AUDITEUR POUR UN MANDAT D'UN AN ET AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À FIXER SA RÉMUNÉRATION

Le président du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, M. Jean-Pierre Dumont, ing., MBA, IAS.A, procède à la nomination de l'auditeur.

Le Conseil d'administration recommande aux membres de nommer le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de Gestion FÉRIQUE jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres, contre une rémunération qui sera déterminée par le Conseil d'administration.

ATTENDU QUE selon l'article 13.2 des Règlements généraux de l'organisation, l'auditeur doit être nommé chaque année par les membres lors de leur assemblée;

ATTENDU QUE la rémunération de l'auditeur est fixée par le Conseil d'administration lorsque ce pouvoir lui est délégué par les membres; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration en fait la recommandation.

Sur une proposition de M. Pierre Lévesque, dûment appuyée par M. Luc Sarrazin, il est résolu que :

ME 2024-02

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES NOMME le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur de Gestion FÉRIQUE jusqu'à la prochaine Assemblée annuelle des membres de Gestion FÉRIQUE et AUTORISE le Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE à fixer sa rémunération.

8. EXAMEN ET ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN VUE DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 4 RELATIF AU COMITÉ DE SURVEILLANCE DES PLACEMENTS DES FONDS FÉRIQUE

Le président du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, M. Jean-Pierre Dumont, ing., MBA, IAS.A, présente les changements au Règlement numéro 4 de l'organisation.

Le Conseil d'administration recommande l'adoption de la résolution en vue de modifier le Règlement numéro 4 de Gestion FÉRIQUE.

ATTENDU QUE l'article 3 du Règlement numéro 4 intitulé « Modification du présent règlement » prévoit que le présent règlement peut être modifié par le Conseil d'administration et que cette modification est en vigueur jusqu'à la prochaine assemblée des membres lors de laquelle les membres la confirment, la modifient ou la rejettent; et

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a approuvé les changements au Règlement numéro 4 lors de sa réunion du 7 février 2024.

Sur une proposition de M. Hugo Thibault, dûment appuyée par M. Michel Riverin, il est résolu que :

ME 2024-03

L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES ADOPTE les changements apportés au Règlement numéro 4 relatif au Comité de surveillance des placements des Fonds FÉRIQUE, tels que présentés.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le président d'élection, Me Daniel Bellemare, c.r., avocat à la retraite, annonce les résultats des élections des administrateurs au Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE de 2024.

À l'issue du dépouillement des votes, les candidats suivants ont été élus :

- Mme Linda Belleau, MBA, CPA
- M. Robin Blanchet, ing., ASC
- M. Jean-Pierre Dumont, ing., MBA, IAS.A
- Mme Fabienne Fayad, ing.
- M. Louis Lizotte, CFA, FRM

Après la réunion, Me Daniel Bellemare remet à M. Michel Lajoie, secrétaire, le relevé de scrutin final de l'élection 2024.

10. DIVERS

Aucun point n'est soumis à l'assemblée.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QU'il y a lieu de lever l'assemblée annuelle des membres de Gestion FÉRIQUE.

Il est unanimement résolu que :

ME 2024-04

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2024 DES MEMBRES DE GESTION FÉRIQUE EST LEVÉE.

Il est 19 h 43.

Jean-Pierre Dumont
Président du Conseil d'administration

Michel Lajoie
Secrétaire